

DELIBERATION N°30-14
Instituant la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Séance du 20/06/14 (Quorum atteint)
Date de la convocation : 13/06/14

Membres en exercice : 15
Membres présents : 09 votants : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
(cf. liste des présents)

PRESENTS :

L'an deux mil quatorze, le vendredi vingt juin à dix heures, le Conseil municipal dûment convoqué par le maire s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence du **Monsieur Jean-Paul FERREIRA**, maire

Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Eveline PERIGNY-BAUMANN, 2^{ème} Adjoint - Hervé ROBINEAU, 4^{ème} Adjoint - Les conseillers : Christian BLAISE - Carmélita JEAN-JACQUES - Muriel SABAYO - Julie PARAENSE - Jocelyn Roger THERESE.

ABSENTS :

Myriam PIERRE, 3^{ème} Adjoint (Proc. à Jean-Paul FERREIRA) - Alexis TIOUKA - Liliane APPOLINAIRE (Proc. à Eveline Perigny) - Bruno APPOLINAIRE (Proc. à Félix TIOUKA) - Josette AUGUSTE (Proc. à Jocelyn THERESE) - Daniel FRANCOIS (Proc. à Jocelyn THERESE mais non valable).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Eveline PERIGNY-BAUMANN est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il institue une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires et de six commissaires suppléants désignés par le directeur des services fiscaux. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Au préalable le conseil municipal dresse une liste de douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants il faut donc désigner au total vingt quatre personnes selon des conditions spécifiques requises.

La commission communale des impôts directs (CCID) est compétente pour donner son avis sur les changements ayant affecté les bases d'imposition de la fiscalité locale de la commune.

La liste des 24 noms proposés est la suivante :

COMMISSAIRES TITULAIRES

TIOUKA Félix	SABAYO Muriel	BAUMANN Claude	THERESE Michel
TI-JOSEPH Gaétan	FREDERIC Alain	PIERRE Joseph	APPOLINAIRE Jean-Marc
AUGUSTE Alain	TIOUKA Juliana	TIOUKA Yves	LIEUTENANT Sylvain

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

APPOLINAIRE Liliane	WILLIAM Daniel	GIPET Alain	KILINAN Sylvain
THERESE Lucien	GALIMA Annick	THERESE Edmond	HENRI Jean-Pierre
AUGUSTE Henri	THERESE Jocelyn	MARIWAJOE Refino	GIPET Victor

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré ;

Approuve la proposition des 24 noms parmi lesquels seront choisis les membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.



Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

PO/LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO, Absent

L'Adjoint Suppléant

Félix TIOUKA